

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 19 JUIL 2024

DECRET N° 24 - 100 /PR

Portant nomination du Directeur
Général des Douanes.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°09-022/PR du 07 mars 2009, fixant le cadre organique du Ministère des Finances, du Budget, du Travail, du Commerce Extérieur et de l'Entrepreneuriat Féminin ;
- VU le décret N°14-006/PR du 10 janvier 2014, relatif à l'Administration des Douanes, Droits Indirects et Accises ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par le décret N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°24-077/PR du 1^{er} juillet 2024, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur **AHMED HOUMADI**, est nommé Directeur Général des Douanes, en remplacement de Monsieur MOUSTOIFA HASSANI MOHAMED

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani